

Premier semestre 2023

# LE DÉPARTEMENT RENOUVELLE LES ARBRES D'ALIGNEMENT DANS LE CADRE DE L'AMÉNAGEMENT DE LA RD907

Ce chantier, riverain de votre lieu d'habitation ou d'activité, entraînera une gêne momentanée et des nuisances sonores. Nous limiterons autant que possible le dérangement occasionné et nous vous remercions de votre compréhension.



@Quatrevingtdouze

Pour plus d'information, vous pouvez contacter la direction des Mobilités du Département des Hauts-de-Seine.

Téléphone  
0 806 00 00 92 (service gratuit + prix appel)

En ligne  
[contact.hauts-de-seine.fr](http://contact.hauts-de-seine.fr)

Venez découvrir l'exposition  
"Sur Route et sur Rail"  
du 18 septembre 2022 au 16 juin 2023  
aux Archives départementales  
à Nanterre



Projection après travaux du boulevard Raymond Poincaré de Garches et Marnes-la-Coquette  
@Quatrevingtdouze



[www.hauts-de-seine.fr](http://www.hauts-de-seine.fr)



[www.hauts-de-seine.fr](http://www.hauts-de-seine.fr)

 **hauts-de-seine**  
LE DÉPARTEMENT

Le renouvellement des alignements d'arbres est réalisé dans le cadre du réaménagement du boulevard Raymond Poincaré (RD907), à Garches et Marnes-la-Coquette, qui concernera la totalité de la voirie pour en sécuriser les usages et y insérer une piste cyclable bidirectionnelle.

Les deux alignements d'arbres existants, l'un côté Marnes-la-Coquette et l'autre côté Garches, seront conservés. Les sujets sont hétérogènes car composés d'essences différentes : Sophora Japonica et Charmes pour Garches ; Prunus, Juglans regia, Acer, pour Marnes-la-Coquette.

Sur les 173 arbres présents le long de la voirie, 41 arbres seront remplacés pour les raisons suivantes :

> **L'état phytosanitaire de l'arbre** : ces sujets présentent des lésions importantes qui mettent en cause leur conservation et représentent un danger pour la sécurité des personnes et des biens.

> **Les besoins du projet d'aménagement\*** : pour permettre l'insertion de la piste cyclable tout en assurant un cheminement piéton et PMR. Tout projet de requalification de la voirie impose en effet, selon l'article L228-2 du code de l'environnement, d'insérer des aménagements cyclables.

Pour favoriser les îlots de fraîcheur, les espaces verts seront plus nombreux (2350 m<sup>2</sup> contre 900 m<sup>2</sup> aujourd'hui).

Les nouveaux arbres plantés seront des *Sophora Japonica* qui apportent une symétrie et une perspective intéressante. Ces sujets, une fois adultes, formeront une voute au-dessus de la chaussée.



Arbres d'alignement côté Garches (*Sophora Japonica*)

@Quatrevingtdouze

Ces plantations sont choisies pour leur résistance au changement climatique et permettront de lutter contre les îlots de chaleur.

Afin de conserver le plus d'arbres possible, il a été décidé :

> d'insérer la **piste cyclable bidirectionnelle uniquement côté Marnes-la-Coquette**, et par conséquent de supprimer pour les véhicules une voie de circulation par sens ;

> de mettre en place un **revêtement drainant aux pieds des arbres** existants pour permettre tout de même d'assurer un cheminement pour les personnes à mobilité réduite.

Parmi les 41 arbres remplacés, 8 ne pourront pas être plantés sur le boulevard Raymond-Poincaré et trouveront donc place dans les parcs départementaux les plus proches : parc départemental Casimir-Davaine, parc départemental des sports du Pré Saint-Jean et les étangs de la Marche.

**Date de plantation des nouveaux arbres : fin 2024.**



@Quatrevingtdouze

\* Selon l'article L350-3 du code de l'environnement, le représentant de l'Etat dans le département peut autoriser lesdites opérations lorsque cela est nécessaire pour les besoins de projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements.